

III - FINANCES - BUDGETS

III.1 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

DÉLIBÉRATION N° 25-09-589

Le lundi 15 septembre 2025 à 10h00, le Comité Syndical de l'Établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, convoqué par courriel le 18 juillet 2025, s'est réuni en visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE			
					Pour	Contre	Abstention	
REGION OCCITANIE (4X3)								
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				3			
Patrice GARRIGUES	OUI				3			
Yann HÉLARY	OUI				3			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON			OUI	0			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X3)								
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0			
Delphine EYCHENNE	OUI				3			
Annick COUSIN	NON			OUI	0			
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		3			
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x2)								
Jean-Michel FABRE	OUI				2			
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. GILLÉ		2			
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2x2)								
Alain BELLOC	NON	OUI	Mme COUTURIER		2			
Emmanuel CROS	NON			OUI	0			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x2)								
Philippe BOUSQUIER	NON			OUI	0			
Paul VO VAN	OUI				2			
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2x2)								
Martine COUTURIER	OUI				2			
Hervé GILLÉ	OUI				2			
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (2X2)								
Jean-Paul FERRÉ	NON	OUI	M. FABRE		2			
Jérôme BLASQUEZ	NON			OUI	0			
DEPARTEMENT DU GERS (2X2)								
Dominique GONELLA	OUI				2			
Céline SALLES	OUI				2			
DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES (2X2)								
Bernard VERDIER	OUI				2			
Maryse BEYRIE	OUI				2			
Totaux					37	0	0	

Membres en exercice	22	Suffrages exprimés	37
Membres présents	12	Vote pour	37
Membres représentés	4	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	19,5
Nombre de votants	16		
Appréciation du quorum	12		

DÉLIBÉRATION N° 25-09-589

VU la délibération n° D25-04-557 du comité syndical en date du 3 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal,

VU la délibération n° D25-05-573 du comité syndical en date du 16 mai 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal,

VU la délibération n° 25-06-580 du 27 juin 2025 du comité syndical approuvant l'adhésion des départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées et le montant de leurs contributions forfaitaires au titre de 2025,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rajouter des crédits pour faire face à des dépenses non prévues au moment du vote du budget primitif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal au titre de l'exercice 2025 à savoir :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2025 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
011	617	Frais d'études	42 070,07	29 500,00
012	64111	Rémunérations principales	311 000,00	8 000,00
65	65888	Reversement NATURA 2000 Nouvelle-Aquitaine 2017	0,00	21 147,00
65	65888	Reversement NATURA 2000 Occitanie 2018	0,00	1 280,00
Total des dépenses de fonctionnement			353 070,07	59 927,00

Chapitre	Article	Libellé	Alloué 2025 Pour mémoire	Montant proposé à la DM
74	7473	Participations des départements	350 000,00	37 500,00
74	74773	FEADER 2018	0,00	21 147,00
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1 280,00
Total des recettes de fonctionnement			350 000,00	59 927,00

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 15 septembre 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

